



Le Président

Monsieur Bernard UTHURRY
Président de la Communauté de Communes
du Haut-Béarn
12 Place de Jaca
CS20067
64402 OLORON SAINTE-MARIE CEDEX

Bordeaux, le **12 JUIN 2024**

Monsieur le Président,

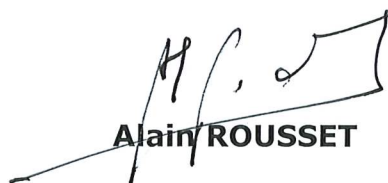
C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier du 12 mars 2024 par lequel vous sollicitez l'avis de la Région Nouvelle-Aquitaine sur votre projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT), arrêté le 7 mars dernier. Je tenais à vous remercier pour cette transmission.

La Région est particulièrement attentive aux démarches d'élaboration et de révision des Schémas de cohérence territoriale (SCoT), au titre de la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Cependant, le Conseil régional ne pourra délibérer un avis que lors de sa prochaine commission permanente, prévue début juillet, donc au-delà du délai de trois mois laissé à compter de la transmission du dossier de SCoT.

C'est pourquoi les observations de la Région vous seront adressées ultérieurement et seront déposées officiellement dans le cadre de l'enquête publique que vous organiserez à la suite de la phase d'avis, afin que vous puissiez en tenir compte.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


Alain ROUSSET